PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. DEKENS, M. GRABOWSKI, M. SALMERON, Mme COURTOIS, M. ROYER, Mme KOVACS, M. GOOSSENS, Mme KADAR, Mme SIMINSKI, Mme AUDRAN, Mme BUFFET, Mme PARENT, M. GOFFETTE, Mme RUOCCO, M. TOMASSONI.

Absents(es) Excusé(es) ayant remis un pouvoir : M. LAMBOT (pouvoir à M. GRABOWSKI), M. MAGGIO (pouvoir à Mme RUOCCO).

Absents(es) Excusé(es) : M. MARCHAND, Mme MEYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme SIMINSKI est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du 25 juillet 2022.

I/ Affaires financières et comptables

I-1) Proposition d'acquisition de l'habitation du 21 Rue du 8 Mai 1945

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante :

- que la Commune de Vireux-Wallerand souhaite réaliser l'extension du béguinage Saint-Georges phase 3, sur le terrain cadastré AC 334, appartenant à la Municipalité et sur le terrain cadastré AC 340, appartenant à Messieurs GOFFETTE,
- que le projet de l'extension du béguinage Saint-Georges, répond à des demandes de logements de plus en plus nombreuses,
- qu'un projet de compromis de vente d'une maison à usage d'habitation sise 21 rue du 8 mai 1945, d'une contenance de 16 a 07 ca, entre les soussignés Monsieur Richard GOFFETTE, Monsieur Franck GOFFETTE dénommés, ensemble, « LE VENDEUR » et la Commune de Vireux-Wallerand, l'acquéreur a été rédigé par l'étude MAQUENNE, au prix de 180 000 €, hors frais de notaire,
- que le 6 juillet 2022, la commune a sollicité l'avis de la Direction régionale / départementale des Finances Publiques afin d'obtenir un avis du domaine sur la valeur vénale de cette habitation,
- que le 25 juillet, le pôle évaluation domaniale a estimé celle-ci à 180 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- autoriser l'acquisition de cette habitation au prix de 180 000 €
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente vente
- inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget 2023.

Le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise : l'acquisition de cette habitation au prix de 180 000 €

Autorise : Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente vente

Décide : d'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget 2023

Monsieur DEKENS : Le compromis de vente avec accord suspensif, n'est plus recevable aujourd'hui. Les négociations avec le consort GOFFETTE relatives à l'acquisition d'une partie du terrain n'ont pas abouti. Il est donc nécessaire de faire l'acquisition de l'habitation et du terrain. Pour mémoire, le terrain qui sera utilisé pour l'extension du béguinage phase 3, débutera au-delà des deux garages.

Madame COURTOIS : l'accès initialement prévu, va-t-il être maintenu.

Monsieur DEKENS : Oui, un accès de 3 mètres.

Monsieur DEKENS : Je vous rappelle que le legs doit être utilisé pour les personnes âgées. Cette affaire répond bien aux critères demandés.

I-2) Demande de subvention d'aide à l'acquisition de bâtiments vacants à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'achat du bâtiment vacant situé 21 rue du 8 mai 1945, il existe une aide au titre de l'acquisition de logements communaux de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,

Monsieur le Maire propose de demander cette aide à la CCARM pour l'achat de cette habitation.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention pour l'achat de cette habitation auprès de la CCARM.

Le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention pour l'achat de cette habitation auprès de la CCARM

II/ Urbanisme

II-1) Inscription du projet de modernisation de l'école primaire au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique Communautaire

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire des bruyères, il convient d'inscrire ce projet au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique de la C.C.A.R.M.

Le Maire demande de bien vouloir l'autoriser :

- à demander l'inscription du projet de modernisation de l'école élémentaire auprès de la CCARM dans le cadre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Le Maire vous prie de bien vouloir en délibérer.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise : Monsieur le Maire à demander l'inscription du projet de modernisation de l'école élémentaire auprès de la CCARM dans le cadre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Monsieur DEKENS : Il s'agit de projets communaux structurants, mais cela ne garantit pas de subventions.

III/ POINT SUPPLÉMENTAIRE

III.1) Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée Délibérante, qu'en application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret n°2022-1091 en date du 29 juillet 2022 a créé les « conseillers municipaux correspondants incendie et secours ».

Par courrier du 8 août dernier, Monsieur le Préfet des Ardennes nous informe qu'il est nécessaire de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Désigne : Madame Ophélie AUDRAN en qualité de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

III.2) Installation des sirènes SAIP sur le périmètre de notre Commune.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée Délibérante, que par courrier du 4 août dernier, Monsieur le Préfet des Ardennes nous a informé que le ministère de l'intérieur avait retenu notre commune, située dans un périmètre de 2 à 5 km autour du CNPE de Chooz, en vue de la doter de sirènes prévues dans le cadre de la seconde phase du déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Le Maire vous propose de retenir comme lieu stratégique, l'école de musique, 29 place des Tries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Choisit : l'école de musique, 29 place des Tries pour l'installation de la sirène SAIP.

III.3) Demande de versement d'une Subvention.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante, que le 6 juillet dernier, le Président de l'ACPG CATM des deux Vireux - Hierges a déposé une demande de subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2022.

Le Maire vous prie de bien vouloir délibérer pour cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide : d'attribuer à l'Association l'ACPG CATM des deux Vireux - Hierges une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2022.

III.4) Bilan d'activité.

Bilan d'activités du service comptabilité

Année 2021

1) Opérations comptables d'exécution

- 1 351 mandats, 33 rejetés, 6 annulés
- 568 titres, 5 rejetés, 11 annulés
- 604 bons de commande
- Nombre de factures adressées à des tiers : 30
- Nbre de décla TVA : 8
- Suivi de la dématérialisation des flux, MAJ de chorus pro

2) Gestion financière

Préparation et Aide à l'élaboration de 4 budgets

Vérification et validation de 4 CA et CG

Aide à l'élaboration des rapports de présentation des CM

Prévisions de trésorerie : 12

Suivi de la consommation des crédits budgétaires : Mensuelle à compter du vote du budget

Nombre de DM : 6

Etats des RAR : 3

Etats de la dette : 4

3) Gestion administrative

Mails lus : 2 500 – envoyés : 2 000

Courriers envoyés : 98

Notes : 41

Demandes de travaux : 32

Messages sur panneaux d'infos : 80

MAJ Tableaux de suivi : Sub, marchés publics, panneaux d'infos, locations, véhicules, … : 20

Nombre de contrats et conventions rédigés : 12

Nombre d'attestations : 2

Nombre de certificats administratifs : 4

Dossiers assurances : 7

4) Gestion de l'actif immobilisé

Etats de l'actif : 4

Etats des flux d'immobilisations : 4

Entrée/Sortie de l'inventaire : 6

Écritures d'amortissements des biens et subventions : 4

5) Gestion de la rémunération

Nombre de bulletins de salaire : 238

DADS-U : 1

Déclarations aux organismes sociaux : 12

Dossiers garantie salaire : 20

Dossiers pour versement des IJ : 10

Dossiers Décharge d'activités syndicales : 15

Visites médicales : 1

6) Gestion des marchés publics

Dossiers Marchés Publics : 4

Suivi des règlements

7) Communication

Gestion du site internet : Mise à jour des pages

Projet finalisé : Création du site internet

Le Conseil Municipal en prend note.

IV/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

IV-1) Tavaux de l'église

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux devraient être terminés pour le 24 septembre prochain. L'entreprise A2E doit encore intervenir pour les LED, ensuite l'entreprise LAURENT pour le nettoyage et enfin remise en place des chaises.
Les paveurs interviendront de nouveau le 5 septembre.

IV-2) Terrain Multisports

Les travaux d'installation du city stade et du Workout débuteront le 29 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et tous et lève la séance.

Procès-Verbal validé lors de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2022.